

Sous toit, la loi sur l'énergie sera combattue par les locataires

POLITIQUE • *La loi sur l'assainissement énergétique des bâtiments a été adoptée en commission, ouvrant la porte à une hausse des loyers.*



En cas d'assainissement énergétique, les locataires subiront de légères augmentations de loyers. Elles seront symboliques, estiment les partisans de la loi. Une hausse non négligeable pour les familles modestes, rétorque l'Asloca. INTERFOTO

MARIO TOGNI

Le texte a passé la rampe en commission, mais l'affaire est loin d'être réglée. Après des mois de négociations, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, qui cadre l'assainissement énergétique des bâtiments genevois, a été adoptée par les députés de la commission du même nom le 4 septembre dernier. Le Grand Conseil devrait se pencher dessus lors de sa séance d'octobre. Jusqu'à la fin, la bataille a porté essentiellement sur un point: qui paiera la facture des rénovations du parc immobilier? Avec quelle clé de répartition entre locataires, propriétaires et pouvoirs publics?

Au final, le compromis tant espéré n'a pas été trouvé: la loi a été votée sans l'aval de l'Asloca, le puissant lobby des locataires. Motif? Elle ouvre la porte à de légères augmentations de loyers à travers un dé plafonnement de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR), ce que refuse catégoriquement Alberto Velasco, vice-président de la section genevoise de l'association.

En commission, le député socialiste a été le seul à rejeter le texte – ses deux camarades roses ainsi qu'un UDC se sont contentés d'une abstention.

Le peuple votera

Mais une opposition de l'Asloca ne serait pas sans conséquences. Cet objet étant soumis au référendum obligatoire, les Genevois, dont 70% sont des locataires, devront se prononcer sur la question. Et l'association a déjà montré à maintes reprises sa capacité à gagner des votations populaires. Si le texte est adopté en l'état par le parlement, l'Asloca pourra aussi probablement compter sur le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), assure sa secrétaire générale Carole-Anne Kast.

De quoi faire frémir les fervents partisans de la loi? Non, répond le député libéral et président de la commission de l'énergie, Francis Walpen: «J'ai le sentiment que nous sommes parvenus à une bonne loi, où tous les partenaires participeront à leur niveau à l'effort éco-

logique. Si les opposants gagnent devant le peuple, ils devront en assumer les conséquences. On ne pourra pas dire que c'est la droite qui conteste les économies d'énergies.» D'autant plus que la part demandée aux locataires est presque «symbolique», estime-t-il. Le plafonnement LDTR des loyers ne pourra être augmenté que de 10 francs par pièce et par mois.

«L'écologie prise en otage»

Pour Alberto Velasco, c'est déjà trop: «Pour une famille qui vit dans un 5 pièces, ça fait 600 francs de plus par année. Ce n'est pas rien pour un foyer modeste.» L'Asloca s'en est donc tenue à sa position initiale en refusant d'aller au-delà d'une opération blanche. «La hausse des loyers ne doit pas dépasser la baisse des charges liée aux rénovations (chauffage, eau...). Nous avons déjà fait un sacré compromis: les locataires consommeront moins, mais ne gagneront rien.» Et de rappeler que «les rendements

locatifs des propriétaires à Genève sont déjà largement excessifs».

De son côté, Chaïm Nissim, membre de Noé 21 et de la Co-ordination énergie, qui a accompagné le processus d'élaboration de la loi, regrette que «l'écologie soit à nouveau prise en otage dans ce débat». Avec l'opposition des locataires, il craint fortement un échec devant le peuple, ce qui reviendrait à jeter à la poubelle des mois de travail.

Mais l'ancien député écologiste n'est pas non plus dithyrambique sur le projet lui-même: «C'est un petit pas en avant, mais qui reste largement insuffisant.» La nouvelle loi prévoit la création d'un fonds d'investissement public, qui serait doté – selon la proposition de la commission – de 10 millions de francs par an durant les cinq années à venir. «Cela permettra tout au plus de débloquer 50 à 100 millions de francs de travaux par an. Pour répondre aux objectifs des experts du climat, il en faudrait un milliard...» 1